



Conditions Générales de Ventes

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Elaïe El Julie Fruchard et de son client dans le cadre de la vente de prestations de décoration florale pour tout type d'événements.

Toute acceptation du devis/bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les tarifs applicables aux prestations seront portés à la connaissance du client via un devis préalablement rempli et signé. Tout devis est valable pour une durée d'un mois.

Les prix des prestations et produits vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont net et exprimés en euros.

Conformément à l'article 292B du CGI, la TVA n'est pas applicable.

La société Elaïe El Julie Fruchard s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la validation du devis.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes pour les prestations d'événements s'effectue par chèque ou par virement, aux conditions suivantes :

Règlement d'un acompte de 30% à la signature du devis

Règlement de 50% du montant au plus tard 30 Jours avant la date de l'évènement

Règlement restant de 20% au plus tard 8 jours avant la date de l'évènement

Le non règlement à échéance entrainera la suspension de la réservation.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Elaïe El Julie Fruchard une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n°7 : Modifications et Annulations

Toute modifications des prestations florales devra être communiquée par écrit au Fleuriste au moins 1 mois avant la date du mariage. Le Fleuriste se réserve le droit d'ajuster le devis en conséquence.

En cas d'annulation partielle ou totale des prestations florales par le client, l'acompte versé ne sera pas remboursé et le Fleuriste se réserve le droit de facturer des frais d'annulation en fonction de la proximité de la date du mariage.

Clause n° 9 : Livraison et installation

Le Fleuriste s'engage à livrer les prestations florales conformément aux sp&cifications du devis et aux délais convenus.

Le client doit s'assurer que les lieux de livraison et d'installation sont accessibles et prêts à recevoir les arrangements floraux. En cas de retard ou d'empêchement à la livraison dû à des facteurs indépendants de la volonté du Fleuriste, ce dernier ne pourra être tenu responsable.

Clause n° : 10 Qualité et Réclamations

Le Fleuriste s'engage à fournir des prestations florales de haute qualité, en utilisant des fleurs fraîches et conformes aux spécifications convenues. Toute réclamation concernant la qualité, la quantité ou la conformité des prestations florales devra être signalée au Fleuriste dans les [délai] heures suivant la livraison. Le Fleuriste évaluera la réclamation et prendra les mesures nécessaires pour y remédier.

Clause n° 11: Responsabilité

Le Fleuriste ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou consécutifs résultant de l'exécution des prestations florales, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

Clause n°12: Propriété Intellectuelle

Les créations florales réalisées par le Fleuriste restent sa propriété intellectuelle. Le client ne peut pas les reproduire ou les utiliser à des fins commerciales sans l'autorisation écrite du Fleuriste.

Clause n°13: Protection des Données Personnelles

Les informations personnelles fournies par le client seront traitées conformément à la politique de confidentialité du Fleuriste.

Clause n°14: Loi Applicable et Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit Français. Tout litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Bayonne.